

**Finances, achats et systèmes
d'information**



Décision n° 2024-343

Objet : Signature du marché public de fourniture relatif à l'assistance technique et opérationnelle du logiciel TOURIZ

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R.2122-8 relatif aux marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité pour la ville de Sceaux d'assurer l'assistance technique et opérationnelle du logiciel TOURIZ comprenant l'hébergement, le stockage, la maintenance, et 4 licences (1 licence + 3 supplémentaires),

Considérant que l'offre technique et financière remise par la société TOURIZ est conforme aux attentes techniques de la Ville et au montant proposé avant acquisition du logiciel,

DECIDE de signer un contrat d'assistance technique et opérationnelle du logiciel TOURIZ avec la société TOURIZ dont le siège social est situé 11 bis rue Volney – 75002 PARIS.

PRECISE que ce marché est conclu pour une durée d'un (1) an du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025, pour un montant annuel de 1 800,00 € HT soit 2 160,00 € TTC.

PRECISE que le contrat sera reconductible un maximum de trois (3) fois par tacite reconduction à sa date anniversaire soit une fin au 31 décembre 2028.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 8 novembre 2024



Philippe LAURENT